

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 Mars 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	10

Date de la convocation
01/03/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Publication du : 12/03/2019

L'an 2019, le 8 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

**Présents** : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

**Excusés** : M. JAMET Jean-Yves, M. MACÉ Marcel

**Absent(s)** : M. BERRUYER Cyrille, Mme LEGRAND Sandrine, M. PELÉ Rémy

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PRIOUL Dominique

#### Objet(s) des délibérations

2019-011 - Subventions communales 2019

2019-012 - Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine-commune de Saint Rémy Du Plain

2019-013 - Devis sonnette pour la garderie :

2019-014 - Travaux " 12, rue de l'église " : Devis QUARTA

2019-015 - Barrières parking site de " la Bitonnerie " :

2019-016 - Avancement de grade 2019 :

2019-017 - Modification branchement électrique des bâtiments situés aux " 10 et 12 rue de l'église " :

#### **2019-011 - Subventions communales 2019**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes aux différentes associations et établissement scolaire (30€ par élève) :

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| • A.C.C.A. (St Rémy)                   | 250€ +150€ pour le piégeage |
| • ACPG-CATM (St Rémy)                  | 360€                        |
| • APE (Marcillé-St Rémy)               | 800€                        |
| • FC MBRN                              | 600€                        |
| • Club des Aînés ruraux                | 570€                        |
| • FNATH - Combourg                     | 50€                         |
| • ATD Quart Monde                      | 50€                         |
| • Restos du cœur                       | 50€                         |
| • Centre anti-cancéreux                | 50€                         |
| • France ADOT                          | 50€                         |
| • Rêves de Clown (Lorient)             | 50€                         |
| • Bâtiment CFA St Grégoire (1 élève)   | 30€                         |
| • MFR Montauban (2 élèves)             | 60€                         |
| • LP de ST Aubin du Cormier (2 élèves) | 60€                         |

- Ecole ST JOSEPH de Fougères (école spécialisée) 30€
- ADMR (0.44€ par habitant et 0.70€ par repas livré) :1000€ (somme versée au fur et à mesure de la réception des factures)

## **2019-012 – Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine- commune de Saint Rémy Du Plain**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a mis en place ce service.

2 options sont possibles :

- Option n°1 : Adhérer au service de manière indépendante pour la commune seule
- Option n 2 : adhérer au service dans le cadre d'une démarche mutualisée avec tout ou partie des communes membres de l'EPCI (majorité en nombre de commune adhérentes ou majorité en terme de population représentée par les communes adhérentes)

Les modalités financières de chacune de ces options sont présentées dans un tableau annexe. L'EPCI envisage de refacturer à chaque commune sa quote-part. Le coût pour l'EPCI serait représenté par les moyens humains mis en œuvre pour coordonner l'action, en lieu et place d'une participation directe auprès du CDG 35.

La convention d'adhésion au service auprès du CDG 35 est présentée aux membres du conseil Municipal. Elle est établie pour 3 années.

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

APPROUVE la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données pour la commune de ST REMY DU PLAIN

- PRECISE que cette désignation se fera dans un cadre mutualisé sous réserve qu'au moins la majorité des communes, ou un ensemble de communes totalisant la moitié des habitants du territoire, suivant l'option n°2.

DESIGNE Mme RAIMBAULT Marie-Thérèse comme interlocuteur référent du CDG 35 sur ce dossier (Relais Informatique et Liberté)

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 35,
- VALIDE le principe d'une refacturation du coût du service à chaque commune suivant les modalités indiquées dans le tableau annexé
- AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

### **2019-013 – Devis sonnette pour la garderie :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, pour des mesures de sécurité, de placer un carillon à la garderie afin que les agents puissent fermer la porte d'entrée à clé.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise ROUAULT pour un montant de 97.50€HT

### **2019-014 – Travaux " 12, rue de l'église " : Devis QUARTA**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, la délibération du 12 mai 2017 concernant l'acceptation d'un devis de chez QUARTA pour un relevé TOPO et divers travaux (relevés intérieurs du bâtiment et de bornage), d'un montant de 2597.28€HT. Ce devis en raison de l'évolution du projet n'a plus lieu d'être. Mr le Maire a donc demandé au cabinet QUARTA de chiffrer d'une part le relevé TOPO et d'autre part le bornage du terrain que la commune va céder à NEOTOA pour la construction de cinq pavillons.

La nouvelle proposition de QUARTA est la suivante :

Devis pour un relevé TOPOGRAPHIQUE : 1118.89€HT

Devis pour bornage : 1356.00€HT

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'annuler la délibération du 12 mai 2017
- D'autoriser Mr le Maire à signer les nouvelles propositions du cabinet QUARTA

### **2019-015 – Barrières parking site de " la Bitonnerie " :**

Monsieur Le Maire signale au conseil municipal que les barrières bois qui délimitent le parking au site de « la Bitonnerie » sont à remplacer. Il propose au conseil municipal deux possibilités :

Option 1 : les refaire à l'identique en achetant du bois : Devis GEDIMAT pour poteaux pin et clôture croisée : 197.17€HT

Option 2 : remplacer la clôture bois par une clôture en panneaux grillagés : devis PRIOUL METAL SERVICES pour un montant de 295.20€HT

Après délibération, le conseil municipal opte pour l'option barrières grillagées de couleur verte et accepte le devis de l'entreprise PRIOUL METAL SERVICES d'un montant de 295.20€HT

### **2019-016 – Avancement de grade 2019 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux agents de la commune peuvent avancer de grade par ancienneté en 2019. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ouvrir deux postes en conséquence à savoir :

Un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (24/35<sup>ème</sup>) et un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe (21.5/35<sup>ème</sup>).

Après délibération, le conseil municipal :

- Refuse d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (24/35<sup>ème</sup>)
- Accepte d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe (21.5/35<sup>ème</sup>) et de fermer le poste d'adjoint technique territorial correspondant.

### **2019-017 – Modification branchement électrique des bâtiments situés aux " 10 et 12 rue de l'église " :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au passage d'ENEDIS, et vu les travaux envisagés au « 12, rue de l'église », le montant pour la suppression du compteur situé dans le garage qui va être démolie au « 12, rue de l'église » sera de 267,60€ TTC et la remise en route du compteur de la bibliothèque située au « 10, rue de l'église » sera de 2176.80€TTC.

Le conseil municipal prend note de ces montants et inscrira cette dépense au compte 2315 du budget communal de 2019.

### **Questions diverses**

#### **Commission communale pour numérotation des maisons dans les hameaux :**

La commission communale qui travaillera sur la numérotation dans les hameaux sera composée de : Dominique PRIOUL (responsable), Stéphane RAPINEL, Laetitia MEIGNAN, Renan ROUAULT, Rémy BUSNEL et Dany\_BELLIER.

**Délégué médiathèque de Bazouges :** la nouvelle médiathèque couvrira les communes de Bazouges, Marcillé, Noyal, Saint Rémy et Rimou. Elle proposera des services supports aux bibliothèques. Une réunion avec les élus des communes concernées aura lieu courant mars (18,19 ou 20 mars). L'objectif serait ensuite de nommer une personne référente par commune qui intégrera le comité d'usagers et sera porte-parole auprès des conseillers municipaux et habitants de la commune.

**Argent de poche été 2019 :** le conseil municipal décide de reconduire l'opération « argent de poche » pour les vacances d'été 2019.

**Elections européennes du 26 mai 2019 :** Permanences à assurer de 8H00 à 18H00

Info **démolition classe préfa :** nous sommes en attente d'un second devis. A voir lors de la prochaine réunion de conseil

**Vin d'honneur** pour AG de l'ADMR : le conseil municipal décide de prendre en charge le vin d'honneur.

Date commission finances : 25 mars 2019 à 19H00

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 20H00

Séance levée à: 21:45

*En mairie, le 11/03/2019*  
*Le Maire*  
*Yves LERAY*